

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/490

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 28 mars 2023

OBJET :

ADHESION A LA
CONVENTION
CONSTITUTIVE DU
GROUPEMENT DE
COMMANDES
RELATIVE AUX
TRAVAUX DIVERS DE
REFECTION DE VOIRIE
(2023-2026)

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Gwendoline PLUQUET donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Katya SCHMITT, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme informe le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;

Considérant que l'actuel marché lancé en 2019, ayant pour objet les travaux divers de réfection de voirie, constitué en groupement de commandes, arrive à son terme le 6 juin 2023 ;

Considérant par ailleurs, que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Qu'ainsi, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France agira en tant que

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 4 avril 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

coordonnateur du groupement, pour la partie passation du marché et ce à titre gratuit.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes ;

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2023-2026, en matière de simplification administrative et d'économie financière ;

Il est proposé au Conseil municipal : **D'APPROUVER** les termes de l'acte constitutif de ce groupement, coordonné par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, sur la partie passation du marché, et joint à la présente délibération ;

DE DONNER mandat au Président de la C3PF pour signer et notifier l'accord-cadre ;

DE CHARGER Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative aux travaux divers de réfection de voirie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#

